

2011_B138

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Coudoux - Etude de faisabilité pour un réseau de chaleur bois énergie

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyriscard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 01 AVRIL 2011

Rapporteurs: Monsieur Jean-Pierre Saez
Monsieur Jacques Bucki

Objet: Energie - Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Coudoux : étude de faisabilité pour un réseau de chaleur bois énergie.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La commune de Coudoux sollicite un fonds de concours pour une étude de faisabilité complémentaire pour son projet de réseau de chaleur bois énergie. Au titre du fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables », la CPA peut accorder un montant de financement de cette étude représentant 2000 € HT.

Exposé des motifs :

La commune de Coudoux sollicite la CPA pour un fonds de concours incitatif pour une étude complémentaire de faisabilité pour un réseau de chaleur bois énergie. Ce réseau est destiné à desservir des bâtiments communaux et des bâtiments privés : logements sociaux et logements en accession à la propriété.

Conformément aux conditions et aux modalités d'attribution du fonds de concours, ces travaux ont fait l'objet d'une étude d'opportunité dans le cadre des Conseils en énergie renouvelables et une étude de faisabilité. Au regard de l'évolution du projet, il s'avère nécessaire d'approfondir et d'actualiser les données techniques présentées.

L'ADEME et la région PACA n'attribuant de subvention pour cette étude complémentaire (ils ont participé au financement de l'étude initiale), le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total de l'opération : 4000 € HT

Recettes attendues :

CPA (50%)	2000	€
Autofinancement (50%)	2000	€

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix, participe au titre de son fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables », à hauteur de 50% à titre dérogatoire. En effet, la réalisation de ce réseau de chaleur pourrait permettre de créer une référence en Pays d'Aix, montrant ainsi la voie à d'autres communes. C'est pourquoi, il est proposé que cette opération soit considérée comme exemplaire et bénéficie de cette mesure dérogatoire.

En application de ce dispositif, il est proposé de participer à hauteur de 2000 € HT représentant 50% du coût estimé.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2007-A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n°2008-A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2009 - A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

VU la délibération n°2010_B376 du Bureau Communautaire du 22 juillet 2010 relative aux modalités d'attribution du fonds de concours incitatif pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'apporter un fonds de concours à la commune de Coudoux à hauteur de 50% du coût total de l'étude de faisabilité complémentaire de son projet de Réseau de Chaleur Bois Energie, soit 2 000 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2010/9

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Coudoux - Etude de faisabilité pour un réseau de chaleur bois énergie

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

